

**VIVIERS-LES-MONTAGNES**  
**Arrêté du 6 février 2025**  
Circulation Chemin sur la Cal  
et chemin du Choumal

2025 / page 08

**Vu** les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la route ;

**Vu** les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

**Considérant** les travaux d'implantation de poteaux télécom sur accotement et de tirage de câbles qui auront lieu entre le 17 février et le 23 mai 2025 sur les chemins sur la Cal et du Choumal ;

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur leur parcours ;

**Vu** l'intérêt général ;

Le Maire de VIVIERS-LÈS-MONTAGNES,

**ARRETE**

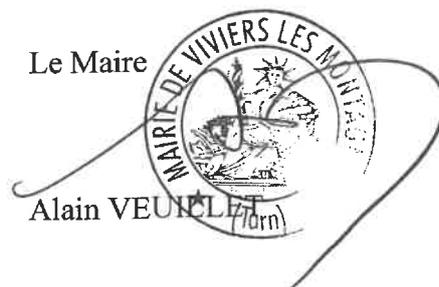
**Article 1 :** Entre le 17 février et le 23 mai 2025, pendant la durée des travaux, la circulation des véhicules sera alternée Chemin sur la Cal, à l'angle du chemin Piersol et le chemin du Choumal, devant le numéro 382.

**Article 2 :** Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores (ou manuellement), sera mis en place.

**Article 3 :** Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit sur toutes les voies indiquées à l'article 1 et la circulation limitée à 30 km/h.

**Article 4 :** M. le commandant de gendarmerie et le policier intercommunal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire

The image shows the official seal of the Municipality of Viviers-Lès-Montagnes, which is circular and contains a coat of arms. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink that reads "Alain VEUILLET".

Alain VEUILLET (Maire)